

**Arrêté n° DK-I24-0081**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,  
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1 – huitième partie – signalisation temporaire),  
Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Nord n°AR-DAJAP/2023/1006 portant délégation de signature,  
Vu l'avis favorable de la commune de CAPPELLE-BROUCK en date du 04 janvier 2024  
Vu la demande de l'Agence routière des Flandres en date du 04 janvier 2024 **afin d'exécuter des travaux de remplacement de l'ouvrage d'art pour le compte de Département du Nord sur le réseau routier départemental.**  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

## **A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 : Au cours de la période comprise entre le 05 février 2024 et le 05 août 2024, la circulation des véhicules sera interrompue** sur la route départementale 11 entre les PR 14 + 545 et 14 + 206<sup>1</sup> sur le territoire **de la commune de LOOBERGHE.**

**ARTICLE 2 :** Durant cette interruption qui sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux de types B0, la déviation de la circulation se fera en empruntant l'itinéraire ci-après :

Pour les usagers utilisant le sens LOOBERGHE vers BOURBOURG :

Route départementale 11 sur la commune de : LOOBERGHE

Route départementale 3 sur les communes de : CAPPELLE-BROUCK, LOOBERGHE

Voie Communale CAPPELLE-BROUCK\_D3AN

Route départementale 300 sur les communes de : CAPPELLE-BROUCK, BOURBOURG

Route départementale 11 sur les communes de : BOURBOURG, LOOBERGHE.

Pour les usagers utilisant le sens SPYCKER vers BOURBOURG :

Route départementale 3 sur les communes de : SPYCKER, LOOBERGHE, BROUCKERQUE

Route départementale 131A sur la commune de : SPYCKER

Route départementale 131 sur la commune de : SPYCKER

Route départementale 131B2 sur la commune de : SPYCKER

Route départementale 2 sur les communes de : SPYCKER, BOURBOURG, BROUCKERQUE

Bretelles 930006 sur la commune de : BOURBOURG

Route départementale 300 sur la commune de : BOURBOURG.

**ARTICLE 3 :** La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

**ARTICLE 4 :** La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge du service gestionnaire de la voirie.

**ARTICLE 5 :** Cette signalisation temporaire devra être mise en place pendant la durée de l'arrêté.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

**ARTICLE 7 :** M. le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

M. Le Sous Préfet de DUNKERQUE,  
M. Le maire de la commune de LOOBERGHE,  
M. le responsable de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE DUNKERQUE,  
M. le responsable de l'AGENCE ROUTIERE DES FLANDRES,  
M. le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord,  
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,  
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,  
M. le Directeur des Transports Départementaux,  
M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L.,  
M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers.

Fait à Lille, le 22 janvier 2024  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
et par délégation,

Publié le 23/01/2024

Situation des travaux



Déviat ion(s)

Déviat ion pour les usagers utilisant le sens LOOBERGHE vers BOURBOURG:



